

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 27 mai 2015 à 17h15* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames la conseillère Denise Descôteaux et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTES:

Les conseillères Mélanie Provencher et Julie Gagnon sont absentes de cette séance spéciale.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-05-118

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Justin Boisvert ;
04. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Réal Fournier ;
05. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Alexandre Lemire ;
06. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier Monsieur Richard Provost ;
07. Village québécois d'antan – Cotisation 2015 ;
08. Période de questions ;
09. Levée de l'assemblée.

03. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Justin Boisvert (Propriété, sise au 51, rue Haut-de-la-rivière)

CONSIDÉRANT que monsieur Justin Boisvert désire vendre sa propriété et qu'il a déposé une demande de dérogation mineure mais que celle-ci ne sera entérinée par les membres du CCU que lors d'un prochain comité consultatif en 2015;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation mineure fait suite à une erreur d'implantation réalisée dans le cadre du permis #2008-04-025, soit que la marge latérale sur rue d'un bâtiment accessoire devrait être de 6 mètres mais qu'elle est à 0.97 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-119

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des personnes présentes, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour latérale sur rue à 0.97 mètre au lieu de 6 mètres, comme prévoit la norme en vigueur;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

**04. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Réal Fournier
(Propriété, sise au 191, rue Charland)**

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier afin de permettre une superficie du bâtiment accessoire supérieure à celle permise au règlement;

CONSIDÉRANT l'implantation de l'abri d'auto à 0.68m de la limite de propriété de droite, comme le prévoit, la norme en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'abri d'auto surpassera la superficie permise pour les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT les discussions des membres de ce comité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-120

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la dérogation mineure déposée par monsieur Réal Fournier afin de permettre une superficie de bâtiment accessoire supérieure à celle permise au règlement, ainsi que pour permettre l'implantation de cet abri à proximité de la limite de propriété droite;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

05. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Alexandre Lemire (Propriété, sise au 96, rue Alice)

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier concernant l'installation d'une clôture de 6.5' (2m) de hauteur, à 10' (3.048m) de la limite latérale de propriété gauche (sur rue Martel);

CONSIDÉRANT les discussions des membres de ce comité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-121

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de monsieur Alexandre Lemire afin de permettre l'installation d'une clôture de 6.5' (2m) de hauteur, à 10' (3.048m) de la limite latérale de propriété gauche (sur rue Martel);

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

06. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de Monsieur Richard Provost

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie la demande de monsieur Provost relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'il veut demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin d'exclure le lot P-379 à des utilisations à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que sur le lot P-379, il y a un bâtiment résidentiel qui a été érigé depuis plusieurs années, soit depuis le début des années 1980;

CONSIDÉRANT que lors de l'acquisition de cette propriété par monsieur Provost en 1987, il y avait déjà une habitation résidentielle sur ledit lot;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants le lot P-379 ont un potentiel autre qu'agriculture;

CONSIDÉRANT que la propriété foncière est en grande partie boisée et ainsi non propice à une production agricole ou de grande culture;

2015-05-122
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lot P-379 à être utilisé à des fins autre qu'agricole et ceci en vue de permettre à monsieur Provost de pouvoir vendre sa résidence principale.

07. VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN – Cotisation 2015

CONSIDÉRANT le renouvellement de la cotisation pour l'année 2015 reçue du Village québécois d'antan de Drummondville;

2015-05-123
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2015 au Village québécois d'antan au coût 114.98\$ (taxes incluses), au nom de la Municipalité de Pierreville ;

QUE le conseiller *Michel Bélisle* bénéficiera de cette adhésion.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subv. Organismes – Divers » 02 701 90 990

08. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 17h27 et se termine à 17h27.

09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-05-124
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h27.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale